

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231115-2023-52-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Publication : 20/11/2023

CHASSEAU Jean-Pierre / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT DE L'E.P.T.B. SEINE-GRANDS LACS BOIS DILLOT

2022 - 2041

Département (s) :	10 - Aube
Surface retenue pour la gestion :	144,68 ha
Altitudes extrêmes :	218 m - 237 m
Révision d'aménagement	
Schéma régional d'aménagement :	Champagne-Ardenne

NOTE DE PRESENTATION
AMENAGEMENT DE LA FORÊT DE L'E.P.T.B. SEINE-GRANDS LACS BOIS
DILLOT
2022 - 2041

Le contexte :

La forêt de Bois Dillot, d'une superficie de 144,68 ha d'un seul tenant, appartient à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs depuis 1977. La forêt se situe sur un plateau à la topographie peu marquée dans la région naturelle du Pays d'Othe.

La forêt est composée principalement de chêne sessile en mélange avec du charme, du hêtre, des feuillus précieux et des résineux divers. Des résineux ont été introduits dans toutes les parcelles en 1954. Les plantations n'ont pas été suivies et il n'en reste que quelques îlots disséminés.

La forêt était gérée en taillis sous futaie jusque dans les années 1950. L'aménagement 1981-2000 a initié la conversion en futaie régulière de l'ensemble de la forêt.

Les peuplements sont majoritairement composés de gros bois en mélange avec des bois moyens (71%).

Le reste de la forêt est composé de :

- plantations résineuses en douglas et sapin de Nordmann datant des années 1950 (2%),
- hauts perchis de chêne sessile et merisier converties dans les années 1980-1990 (18%),
- gaulis de chêne sessile issus des reconstitutions post-tempête de 1999 (8%).

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

La forêt est située sur des sols à placages limoneux plus ou moins épais et à faible charge en silex qui offrent globalement de bonnes potentialités de production ligneuse.

La forêt est concernée par la ZNIEFF de type 1 "Bois de Dillo et des Jarruriers à Aix-en-Othe, Berulle et Paisy-Cosdon" sur 144 ha. L'enjeu écologique y est reconnu.

La fréquentation reste d'un niveau local.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

L'ancien aménagement couvrait la période 2004-2018 et prévoyait la poursuite de la conversion en futaie régulière avec la reconstitution de 10,70 ha détruits lors de la tempête de 1999. Les peuplements concernés ont été reconstitués par plantation de chêne sessile. Les peuplements sont aujourd'hui hauts d'environ 9-10 mètres.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

L'objectif assigné à la forêt est un objectif de production de bois d'œuvre de qualité tout en assurant la protection des milieux et des paysages. Pour cela, cet aménagement prévoit :

- La poursuite de la conversion en futaie régulière sur 113,23 ha. La surface disponible à la régénération étant nulle pour les 20 prochaines années, cet aménagement ne prévoit pas d'ouverture en régénération.
- La conversion en futaie irrégulière de 29,44 ha. Ces parcelles offrent une diversité de structure et d'essences favorables à l'implantation de la futaie irrégulière.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Dans le groupe régulier, les peuplements adultes passeront en coupe d'amélioration tous les 12 ans. Dans les jeunes futaies régulières (stade perchis à bois moyen), les rotations sont fixées entre 6 et 8 ans en fonction du stade de maturité des peuplements.

Dans le groupe irrégulier, les coupes sont prévues avec une rotation de 8 ans. Pour les parcelles riches en taillis (3.2, 11 et 13.2), une coupe intermédiaire de bois d'industrie est prévue à mi-rotation en début d'aménagement. La recherche d'une structure irrégulière est un objectif à long terme, sur la durée de plusieurs aménagements. On favorisera dans la durée de cet aménagement l'amélioration des tiges. On travaillera au profit de l'essence objectif et de la diversité.

pour les travaux :

Un dernier passage en travaux (nettoisement-dépressage) est prévu dans les UG 9.1 et 13.1 reconstituées après la tempête de 1999.

Des travaux de jardinage seront entrepris dans les peuplements irréguliers, dans les 2-3 ans après une coupe, de manière à dégager les semis et accompagner les perches des essences objectifs : dégagements, taille de formation, élagage, ... Un enrichissement par plateau est prévu dans l'UG 3.2, pauvre en essence objectif. La ou les essence(s) introduite(s) sera(ont) à déterminer après une étude approfondie du sol et des connaissances au moment de la plantation.

Bilan prévisionnel :

L'application de cet aménagement devrait permettre une récolte de bois estimée à 11 794 m³ sur l'ensemble de la forêt soit 4,1 m³/ha/an. Les prélèvements sont similaires à ceux du bilan passé et légèrement inférieurs à la production de biomasse annuelle estimée à 5,0 m³/ha/an.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT DE L'E.P.T.B. SEINE-GRANDS LACS BOIS DILLOT
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	10 - Aube
Communes de situation	Paisy-Cosdon (143,9472 ha) Aix-Villemaur-Palis (0,7350 ha)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	016- Pays d'Othe
Schéma régional d'aménagement de référence	Champagne-Ardenne

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2022	2041

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt de l'E.P.T.B. Seine-Grands Lacs Bois Dillot	F03174B	144 ha, 68a 22ca	16/03/2005	2004	2018

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	144 ha, 68a 22ca
Surface retenue pour la gestion	144,68 ha
Surface boisée en début d'aménagement	142,67 ha
Surface en sylviculture de production	142,67 ha

COMMENTAIRES :

La forêt de Bois Dillot, d'une surface de 144,68 ha d'un seul tenant, appartient à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine-Grands Lacs. Elle a été acquise en 1977 dans le cadre de la reconstitution du potentiel forestier détruit par la création du réservoir Aube. La forêt bénéficie du Régime forestier depuis le 3 mars 1978. Les cartes de situation se trouvent en **annexes 1.1 et 1.2**.

2,01 ha sont classés hors sylviculture et correspondent à des routes forestières et chemins d'accès.

La correspondance entre le parcellaire forestier et cadastral est présentée en **annexe 2**. La carte de la desserte et des équipements se trouve en **annexe 3**.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 2 ha	faible	moyen 119 ha	fort 24 ha	145 ha
Fonction écologique		ordinaire 1 ha	reconnu 144 ha	fort	145 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 145 ha	reconnu	fort	145 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 145 ha	faible	moyen	fort	145 ha

COMMENTAIRES :

Le niveau d'enjeu pour la fonction de production est attribué selon le potentiel de production sur les différentes stations forestières. L'enjeu de production est considéré comme moyen sur les US 2 et 9 et fort sur l'US 3. L'enjeu est sans objet dans les peuplements hors sylviculture.

Une ZNIEFF de type 1 est présente sur l'ensemble de la forêt (à l'exception de la parcelle cadastrale ZH9), c'est pourquoi l'enjeu écologique est reconnu sur 144 ha.

La forêt est essentiellement fréquentée par les chasseurs, les exploitants et quelques promeneurs. La fréquentation est locale et ne nécessite pas d'aménagement particulier.

Il n'existe pas de contrainte physique majeure sur cette forêt, l'enjeu de protection contre les risques naturels est sans objet.

La cartographie des niveaux d'enjeu pour les fonctions de production et écologique est disponible en **annexes 8.1 et 8.2**.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type I	144 ha	n°210001137 - Bois de Dillo et des Jarruriers à Aix-en-Othe, Berulle et Paisy-Cosdon

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Une ZNIEFF de type 1 est présente sur l'ensemble de la forêt. Elle recense la présence d'espèces floristiques et faunistiques intéressantes comme la Pyrole mineure, le Lucane cerf-volant ou le Lézard des souches.

La carte des éléments naturels est présentée en **annexe 5**.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Sensibilité des sols (tassement: sites sensibles une période de l'année)	143 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

L'ensemble de la forêt de Bois Dillot se trouve sur des sols peu portants. Il faudra donc apporter une vigilance lors des exploitations, tout particulièrement en période humide. La vidange des produits se fera exclusivement sur les cloisonnements d'exploitation. La carte de la sensibilité des sols au tassement est en **annexe 4.2**.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	218 m	237 m

1.3.1 Climat

Le climat dans le Pays d'Othe est de type semi-océanique avec influence continentale peu marquée. La température moyenne annuelle est de 11,1°C et les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 760 mm/an assez bien réparties sur l'ensemble de l'année (Source : Météo-France, station de Saint Mards à 7 km, moyennes 1991-2020). Toutefois, ces moyennes masquent les étés particulièrement secs de ces dernières années.

Dans le cadre des changements climatiques, les modèles climatiques prévoient des épisodes de sécheresse estivale plus fréquents et plus intenses dans les années à venir. Le stress hydrique estival étant un facteur limitant de la croissance voire une potentielle cause de dépérissement chez certaines essences.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

1.3.2 Géologie

La forêt repose sur les argiles à silex du Sparnacien parfois recouvertes par des placages de limon quaternaire que l'on retrouve principalement sur les "buttes", l'érosion les ayant emportées à proximité des talwegs.

Le sol qui s'est développé sur ces matériaux est du type sol brun très faiblement marmorisé, il est lessivé et légèrement acide lorsque le placage de limon est épais. La présence de silex permet à ces sols de texture argileuse en profondeur d'avoir un drainage satisfaisant. Pour plus de précisions sur la nature des couches géologiques on se reportera à la carte géologique du BRGM au 1/50 000 et à sa notice.

1.3.3 Unités stationnelles

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
US2 (C7A)	Chênaie-charmaie ou Hêtraie-chênaie-charmaie sur limons acides à peu acides et bien drainés	117,89 ha	83%
US3 (C7D)	Chênaie-charmaie ou Hêtraie-chênaie-charmaie sur limons peu acides à neutres et bien drainés	23,53 ha	16%
US9 (C7A)	Chênaie-charmaie ou Hêtraie-chênaie-charmaie sur argiles peu acides à neutres	1,24 ha	1%
TOTAL		142,66 ha	

COMMENTAIRES :

Les stations ont été décrites à l'aide du guide pour l'identification des stations et le choix des essences pour le Pays d'Othe, la Champagne sénonaise, le Gâtinais oriental et le Puisaye des plateaux (Laurence MILARD, 2005).

Les conditions stationnelles offrent globalement de bonnes potentialités et sont favorables à de la production de bois d'œuvre de qualité de chêne sessile et d'essences associées comme le merisier, les alisiers et les érables. En revanche, l'ensemble des unités stationnelles sont très sensibles au tassement : les sols sont impraticables une partie de l'année (en hiver).

La carte des stations et la carte de sensibilité des sols au tassements se trouvent en **annexes 4.1 et 4.2**.

1.3.4 Description des peuplements

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Chêne sessile	63%
Charme	17%
Hêtre	5%
Feuillus divers	3%
Douglas	8%
Sapin de nordmann	3%
Autres résineux	1%
TOTAL	100%

*Note : - Feuillus divers : châtaignier, chêne pédonculé, alisier torminal, merisier, bouleau, érable champêtre, tremble
- Autres résineux : épicéa, mélèze, pin weymouth, sapin de Vancouver*

COMMENTAIRES :

Un inventaire relascopique a été réalisé à raison de 1 point/ha sur l'ensemble de la forêt à l'exception des jeunes futaies régulières (parcelles 2, 3.1, 4, 5, 9.1, 13.1). Dans les jeunes futaies, une description à dire d'expert a été réalisée pour déterminer la composition, la hauteur et la structure de ces peuplements.

Les résultats figurant dans le tableau ci-dessus sont issus des données des 106 placettes relascopiques.

La forêt est principalement composée de chêne sessile en mélange avec du charme et du hêtre. Le chêne sessile est très largement majoritaire mais quelques chênes pédonculés peuvent être présents. Des résineux ont été introduits dans les années 1950 sur l'ensemble de la forêt dans le cadre du FFN. Les plantations n'ont pas été suivies et il ne reste que quelques îlots disséminés de résineux (Douglas, Sapin de Nordmann, Epicéa, Pin Weymouth, Mélèze) dans les peuplements d'anciens taillis sous futaie.

La carte de la composition en essence est disponible en **annexe 6.1**.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
P1-CHS-G	Gaulis de chêne sessile (UG 9.1, 13.1)	10,91 ha	8%
P1-CHS-11	Haut perchis de chêne sessile (UG 2, 4, 5)	22,80 ha	16%
P1-MER-11	Haut perchis de merisiers (UG 3.1)	2,86 ha	2%
P1-CHS-31	Ancien taillis sous futaie de chêne sessile à gros bois et petits bois (UG 11)	9,40 ha	6%
P1-CHS-32	Ancien taillis sous futaie de chêne sessile à gros bois et bois moyens (UG 1, 6.2, 8, 9.2, 10, 14, 16)	56,51 ha	39%
P1-CHS-33g	Ancien taillis sous futaie de chêne sessile à gros bois (UG 3.2, 7, 12)	21,41 ha	15%
PM-CHS-53	Ancien taillis sous futaie de chêne sessile en mélange irrégulier à gros bois (UG 13.2 et UG 15)	16,14 ha	11%
P1-S.N-22	Peuplement de Sapin de Nordmann a bois moyens (UG 6.1)	2,05 ha	1%

Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
P1-DOU-32	Peuplement de Douglas à gros bois et bois moyens (UG 6.3)	0,59 ha	0%
HSF	Route forestière	2,01 ha	1%
TOTAL		144,68 ha	

COMMENTAIRES :

Les 2/3 de la forêt sont composés d'anciens taillis sous futaie de chêne sessile à gros bois en mélange avec des bois moyens et des petits bois.

Le reste de la forêt est composé de futaie régulière converties à différentes périodes :

- gaulis de chêne sessile (UG 9.1 et 13.1) : reconstitution post-tempête de 1999 ;
- hauts perchis de chêne sessile (UG 2, 4 et 5) : régénérations conduites entre 1985 et 1990 ;
- hauts perchis de merisiers (UG 3.1) : plantation de 1987 ;
- futaies résineuses (UG 6.1 et 6.3) : boisements FFN de 1954.

La forêt ne contient que très peu de très gros bois et la contrainte de vieillissement est nulle.

La carte de structure et de capital est en **annexe 6.2**.

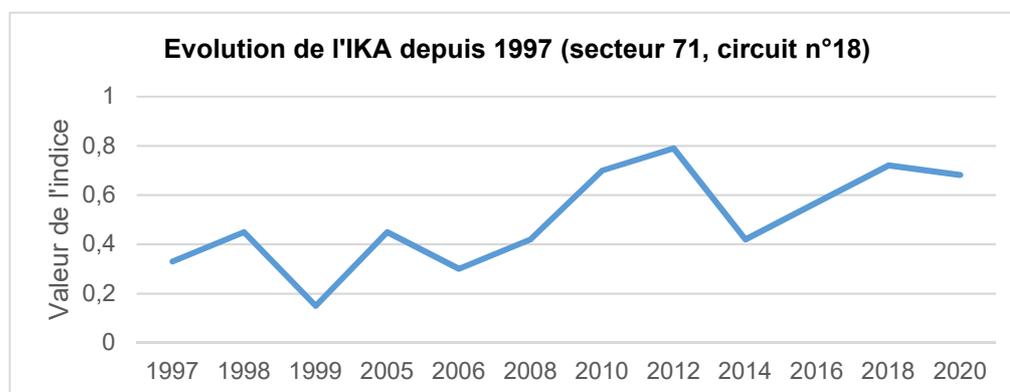
1.3.5 Description de l'équilibre sylvo cynégétique

La chasse se pratique à tir, en battue et à l'approche.

Le tableau ci-dessous indique les prélèvements des 5 dernières années. Les prélèvements sont stables et on ne constate pas de dégâts particuliers en forêt.

Saison	Chevreuil		Sanglier	
	Total	/100 ha	Total	/100 ha
2017-2018	9	6,2	1	0,7
2018-2019	9	6,2	1	0,7
2019-2020	10	6,9	0	0,0
2020-2021	9	6,2	0	0,0
2021-2022	9	6,2	0	0,0

Un suivi des populations de chevreuil est réalisé régulièrement dans le secteur par le suivi de l'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA). Un circuit de comptage passe par la forêt de Bois-Dillot (cf graphique ci-dessous). Ces dernières années, l'indice semble plutôt stable et n'indique pas de surpopulation. Des plans de chasse adaptés devraient permettre de maintenir les populations de chevreuil et de sanglier à un niveau satisfaisant.



2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	113,23 ha	142,66 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	29,44 ha	
Hors sylviculture de production	2,01 ha	2,02 ha
TOTAL	144,68 ha	

COMMENTAIRES :

La conversion en futaie irrégulière sera mise en place sur 20% de la surface. Dans le contexte du changement climatique, il est important de favoriser le mélange, aussi bien d'essences que de classes de diamètre afin de pouvoir assurer une résilience à la forêt. Le profil de certaines parcelles ne s'y prête pas pour le moment (jeunes futaies et peuplements d'anciens taillis sous futaie les plus régularisés) ; celles-ci se verront appliquer un traitement régulier.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	en mélange (30% de mélange minimum), futaie régulière	107,73 ha	75,5%	175 ans	70 cm
Merisier	UG 3.1	2,86 ha	2,0%	85 ans	60 cm
Douglas	ILV (UG 6.3)	0,59 ha	0,4%	90 ans	80 cm
Sapin de nordmann	UG 6.1	2,05 ha	1,4%	90 ans	50 cm
Chêne sessile	en mélange (30% de mélange minimum), futaie irrégulière	29,44 ha	20,6%		70 cm
TOTAL		142,67 ha			

COMMENTAIRES :

Le chêne sessile est l'essence objectif retenue sur la majorité des surfaces aussi bien dans les parcelles avec un traitement régulier ou irrégulier. Bien que l'essence objectif soit le chêne, il faudra veiller à favoriser le mélange d'essence à hauteur minimum de 30%.

Pour les résineux présents sous forme de poches ou d'individus isolés : les arbres arrivés à maturité seront prélevés lors des passages en coupe. Les critères d'exploitabilité recherchés correspondent aux critères d'exploitabilités des îlots de vieillissement en fonction de la qualité des bois tels que fixés dans le Schéma Régional d'Aménagement de 2011 (exemple pour le douglas : 80 cm en qualité élevée, 70 en qualité moyenne, 60 en qualité faible).

La carte des essences objectif est en **annexe 7.2**.

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	10,70 ha
Surface effectivement régénérée	10,70 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

COMMENTAIRES :

Les peuplements détruits par la tempête de 1999 ont bien été reconstitués. Les parcelles ont fait l'objet d'une plantation en 2006 (UG 13.1) et 2007 (UG 9.1) en chêne sessile (90%) et merisier (10%).

Les peuplements sont actuellement au stade 9-10 mètres.

Effort de régénération du nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	113,23 ha		
Surface d'équilibre (Se)	13,57 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0,00 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,00 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0,00 ha		
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0,00 ha		
Surface à ouvrir (So)	0,00 ha		
Surface à terminer (St)	0,00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	29,44 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	15 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	100 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	15 m ² /ha	20,7 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	20%	C
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	100 tiges/ha	53 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	3,87 ha		

COMMENTAIRES :

Pour le groupe régulier, la surface d'équilibre est de 13,57 ha mais la surface disponible à la régénération est nulle (les peuplements n'ont pas atteint le diamètre d'exploitabilité optimal). Aucune régénération de parcelle ne sera entreprise durant cet aménagement.

Pour le groupe irrégulier, le capital sur pied est élevé. Durant cet aménagement, il faudra réduire le capital (principalement en prélevant les charmes) afin d'atteindre une surface terrière adaptée à l'installation du renouvellement et travailler au profit des perches et tiges d'avenir.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surf. totale (ha)	Surf. en sylv. (ha)	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation
Code	Libellé							
AMETG	Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois	1		7,63	7,63			12
AMEFP	Amélioration de futaie feuillue à petits bois	2		8,13	8,13			8
AMEFP	Amélioration de futaie feuillue à petits bois	3	1	2,86	2,86			8
IRRR	Irrégulier à renouvellement prioritaire	3	2	3,90	3,90			6 à 8
AMEFP	Amélioration de futaie feuillue à petits bois	4		6,69	6,69			8
AMEFP	Amélioration de futaie feuillue à petits bois	5		7,98	7,98			8
AMERM	Amélioration de futaie résineuse à bois moyen	6	1	2,05	2,05			9
AMETG	Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois	6	2	5,65	5,65			12
ILV	Ilots de vieillissement	6	3	0,59	0,59			9
AMETG	Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois	7		8,26	8,26			12
AMETG	Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois	8		7,42	7,42			12
AMEFP	Amélioration de futaie feuillue à petits bois	9	1	6,92	6,92			6
AMETG	Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois	9	2	4,08	4,08			12
AMETG	Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois	10		9,96	9,96			12
IRR	Irrégulier	11		9,40	9,40			6 à 8
AMETG	Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois	12		9,25	9,25			12
AMEFP	Amélioration de futaie feuillue à petits bois	13	1	3,99	3,99			6
IRR	Irrégulier	13	2	5,30	5,30			6 à 8
AMETG	Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois	14		11,03	11,03			12
IRR	Irrégulier	15		10,84	10,84			6 à 8
AMETG	Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois	16		10,74	10,74			12
HSY	Hors sylviculture	HSF1		1,16				-
HSY	Hors sylviculture	HSF2		0,12				-
HSY	Hors sylviculture	HSF3		0,73				-
Totaux				144,68	142,67	0,00	0,00	

COMMENTAIRES :

L'UG 3.2 est classée dans un groupe d'irrégulier à renouvellement prioritaire. Cette UG, à faible capital en essence objectif et au diamètre moyen élevé fera l'objet d'une plantation dans les zones de vides.

Un flot de vieillissement a été installé en parcelle 6.3. Les douglas atteindront probablement les diamètres d'exploitabilité pendant la prochaine période d'aménagement, ils pourront être régénérés de manière simultanée avec les sapin de Nordmann de l'UG 6.1.

La carte d'aménagement est présentée en **annexe 7.1**.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2023	3	2		IRRR	3,90 ha	3,90 ha	C CHX G 1	IBI	prélever le charme par bouquets
2023	5			AMEFP	7,98 ha	7,98 ha	F CHX P 2	A2	
2023	11			IRR	9,40 ha	9,40 ha	C CHX G 2	IBI	
2023	13	2		IRR	5,30 ha	5,30 ha	C CHM I 3	IBI	
2024	12			AMETG	9,25 ha	9,25 ha	C CHX G 2	ACT	
2025	16			AMETG	10,74 ha	10,74 ha	C CHX G 2	ACT	
2026	2			AMEFP	8,13 ha	8,13 ha	F CHX P 2	A1	
2026	3	1		AMEFP	2,86 ha	2,86 ha	F MER P 2	A3	
2026	3	2		IRRR	3,90 ha	3,90 ha	C CHX G 1	IRR	
2026	8			AMETG	7,42 ha	7,42 ha	C CHX G 3	ACT	
2026	11			IRR	9,40 ha	9,40 ha	C CHX G 2	IRR	
2026	13	2		IRR	5,30 ha	5,30 ha	C CHM I 3	IRR	
2027	9	2		AMETG	4,08 ha	4,08 ha	C CHX G 2	ACT	
2028	1			AMETG	7,63 ha	7,63 ha	C CHX G 2	ACT	
2028	4			AMEFP	6,69 ha	6,69 ha	F CHX P 2	A3	
2028	7			AMETG	8,26 ha	8,26 ha	C CHX G 2	ACT	
2028	15			IRR	10,84 ha	10,84 ha	C CHM I 2	IRR	
2029	6	1		AMERM	2,05 ha	2,05 ha	F S.N M 2	E4	
2029	6	2		AMETG	5,65 ha	5,65 ha	C CHX G 2	ACT	
2029	6	3		ILV	0,59 ha	0,59 ha	F DOU G 2	E4	
2030	14			AMETG	11,03 ha	11,03 ha	C CHX G 2	ACT	
2031	5			AMEFP	7,98 ha	7,98 ha	F CHX P 2	A3	
2031	10			AMETG	9,96 ha	9,96 ha	C CHX G 2	ACT	
2032	2			AMEFP	8,13 ha	8,13 ha	F CHX P 2	A2	
2032	3	1		AMEFP	2,86 ha	2,86 ha	F MER P 2	A4	
2034	3	2		IRRR	3,90 ha	3,90 ha	C CHX G 1	IRR	
2034	11			IRR	9,40 ha	9,40 ha	C CHX G 2	IRR	
2034	13	2		IRR	5,30 ha	5,30 ha	C CHM I 3	IRR	
2034	15			IRR	10,84 ha	10,84 ha	C CHM I 2	IRR	
2035	9	1		AMEFP	6,92 ha	6,92 ha	F CHX P 2	A1	
2035	13	1		AMEFP	3,99 ha	3,99 ha	F CHX P 2	A1	
2036	4			AMEFP	6,69 ha	6,69 ha	F CHX P 2	A4	
2036	12			AMETG	9,25 ha	9,25 ha	C CHX G 2	ACT	
2037	16			AMETG	10,74 ha	10,74 ha	C CHX G 2	ACT	
2038	8			AMETG	7,42 ha	7,42 ha	C CHX G 3	ACT	
2039	5			AMEFP	7,98 ha	7,98 ha	F CHX P 2	A4	
2039	6	1		AMERM	2,05 ha	2,05 ha	F S.N M 2	E5	

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuple-ment	Code type de coupe	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2039	6	3		ILV	0,59 ha	0,59 ha	F DOU G 2	E5	
2039	9	2		AMETG	4,08 ha	4,08 ha	C CHX G 2	ACT	
2040	2			AMEFP	8,13 ha	8,13 ha	F CHX P 2	A3	
2040	1			AMETG	7,63 ha	7,63 ha	C CHX G 2	ACT	
2040	3	1		AMEFP	2,86 ha	2,86 ha	F MER P 2	A5	
2040	7			AMETG	8,26 ha	8,26 ha	C CHX G 2	ACT	
2041	9	1		AMEFP	6,92 ha	6,92 ha	F CHX P 2	A2	
2041	13	1		AMEFP	3,99 ha	3,99 ha	F CHX P 2	A2	

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	983 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	11 794 m ³

COMMENTAIRES :

Quel que soit le classement de la parcelle, il conviendra de travailler au profit de la diversité afin de conserver une proportion de mélange à hauteur de 30%. Les poches de résineux disséminées feront l'objet d'éclaircies au profit des plus belles tiges. Les individus isolés seront récoltés lorsqu'ils atteindront un diamètre correspondant aux critères d'exploitabilité retenus dans les îlots de vieillissement (cf 2.2).

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
5CHS02	Amélioration des peuplements de chêne sessile	9.1 - 13.1	10,91	1 passage en nettoyage/dépressage	10 910 €	E
IRR	Travaux de jardinage	3.2 - 11 - 13.2 - 15	29,44	Entretien de cloisonnements, dégagements, nettoyements, taille de formation/élagage	8 832 €	E
	Enrichissement irrégulier	3.2	3,90	Enrichissement en feuillus et résineux à hauteur de 30 placeaux/ha	11 700 €	I
Total					31 442 €	
soit annuellement					1 572 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Dans les peuplements reconstitués lors de la tempête de 1999, un dernier passage en nettoyage/dépressage sera à réaliser.

Dans les peuplements classés en irrégulier, les travaux sylvicoles seront essentiels pour assurer le renouvellement des peuplements. Des travaux de dégagement de la régénération naturelle seront réalisés 2-3 ans après chaque coupe afin d'assurer un bon développement des semis et de favoriser la diversité naturelle. Dans la cas d'un échec de la dynamique naturelle, des plantations par placeaux pourront être entrepris dans les zones de vide.

Dans l'UG 3.2, classée en irrégulier à renouvellement prioritaire, le passage en coupe veillera à dégager des bouquets afin d'introduire de nouvelles essences par placeaux. Les essences introduites seront à déterminer après une étude approfondie du sol et des connaissances au moment de la plantation.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Empierrement lignes 6/10 et 10/13/14		600 ml	sillex	45 000 €	I
Entretien desserte empierrée	Toute la forêt	1700 ml		6 000 €	E
Total				51 000 €	
soit annuellement				2 550 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Les chiffrages sont donnés à titre indicatifs, ils sont basés sur les prix moyens des travaux de desserte sur le secteur. Aucune étude approfondie n'a été réalisée pour cet aménagement.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes					

b- Actions contractuelles, conditionnées par financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)	
b1- Actions contractuelles existantes, à poursuivre	
b2- Actions contractuelles potentielles	
Total	0 €
soit annuellement	0 €/an

* I = Investissement ou E = Entretien

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0,59 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0,00 ha

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	5,0 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	713 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	278 m ³ /an	451 m ³ /an	
Résineux (r)	12 m ³ /an	35 m ³ /an	
Total tiges (1 = f + r)	291 m ³ /an	486 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	299 m ³ /an	183 m ³ /an	
Total bois fort (1 + 2)	590 m³/an	669 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	4,1 m³/ha/an	4,6 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	4,1 m³/ha/an	4,7 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	0 m ³ /an	0 m ³ /an	
Amélioration	435 m ³ /an	669 m ³ /an	
Autres (dont irrégulier)	155 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	10 898 €	12 365 €	
Recettes chasse	1 750 €	1 765 €	
Autres recettes		0 €	
<i>Subventions et aides possibles</i>		0 €	
Dépenses travaux sylvicoles	1 572 €	1 153 €	
Dépenses travaux infrastructure	2 550 €	502 €	
Dépenses travaux non sylvicoles		0 €	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	1 265 €	1 124 €	0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	289 €	116 €	
Bilan annuel	6 972 €	11 235 €	0 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	48 €	78 €	0 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	49 €	79 €	0 €

* Période du bilan passé : 2017-2021

COMMENTAIRES :

Les volumes présumés récoltables sont du même ordre de grandeur que ceux des années précédentes et légèrement inférieurs à l'accroissement biologique de la forêt.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Léa HOUPERT, responsable aménagement
Béatrice DEMEYERE, stagiaire au service forêt

Étude de terrain et inventaires : Léa HOUPERT, Thomas LEMMET, Béatrice DEMEYERE et l'UT d'Aix en Othe

Cartographie : Martine LEFEVRE, géomaticienne
Léa HOUPERT

Rédigé le 14/12/2022
par La responsable aménagement de l'agence
Signé : Léa HOUPERT

Vérifié le
par Le chef du service forêt
Signé : Jean-Baptiste ROUILLON

Proposé le
par La directrice d'agence
Signé : Clotilde BAYLE

ANNEXES

1.1

Carte de localisation : Situation générale (1/200 000)

1.2

Carte de localisation : Situation locale (fond IGN 1/25 000)

2

Correspondance parcellaires forestier et cadastral

3

Carte de la desserte et des équipements

4.1

Carte des stations forestières

4.2

Carte de la sensibilité des sols au tassement

5

Carte des éléments naturels remarquables

6.1

Carte des peuplements : Composition

6.2

Carte des peuplements : Capital et structure

7.1

Carte aménagement

7.2

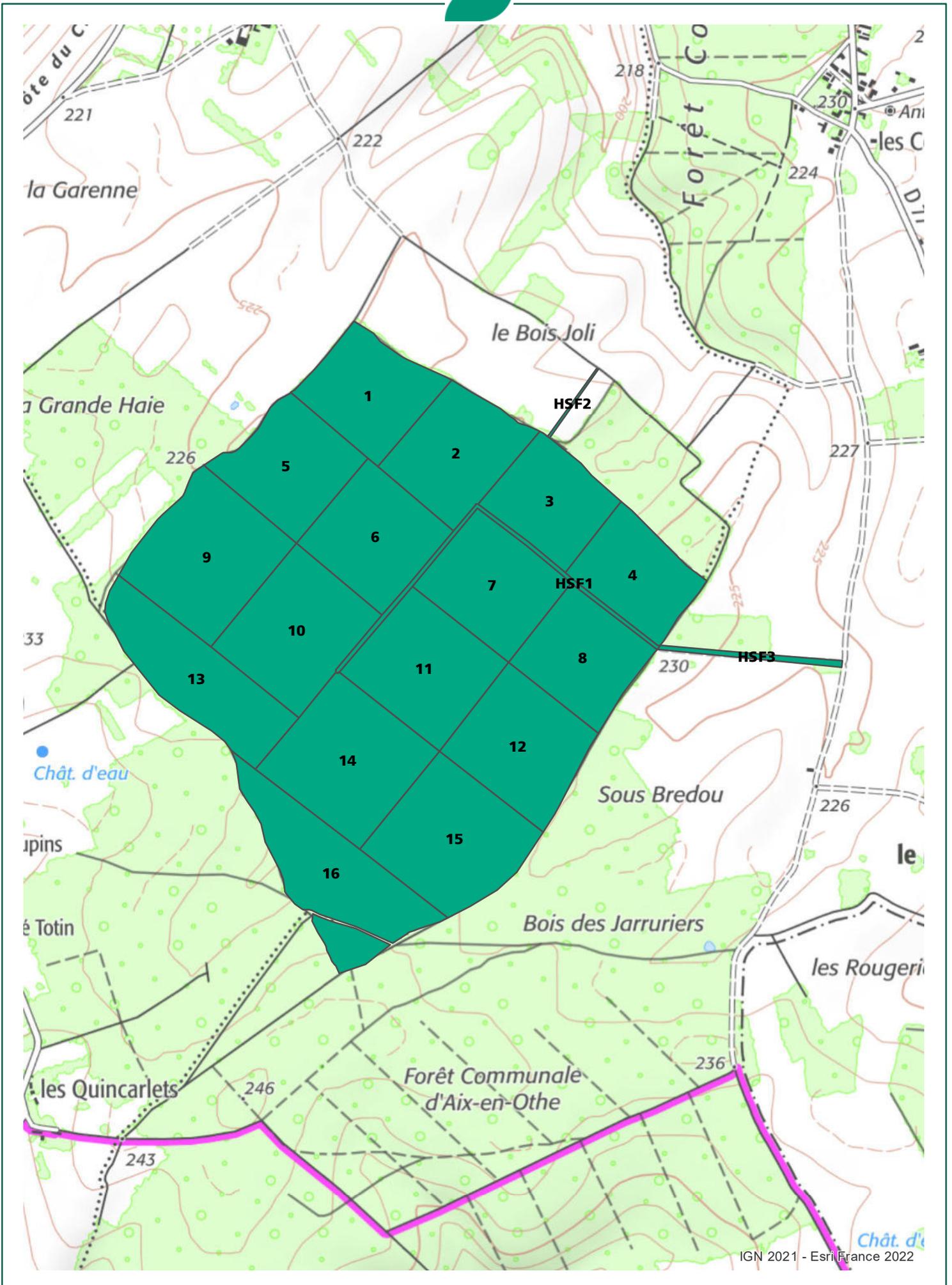
Carte des essences objectif

8.1

Carte des fonctions : fonction de production

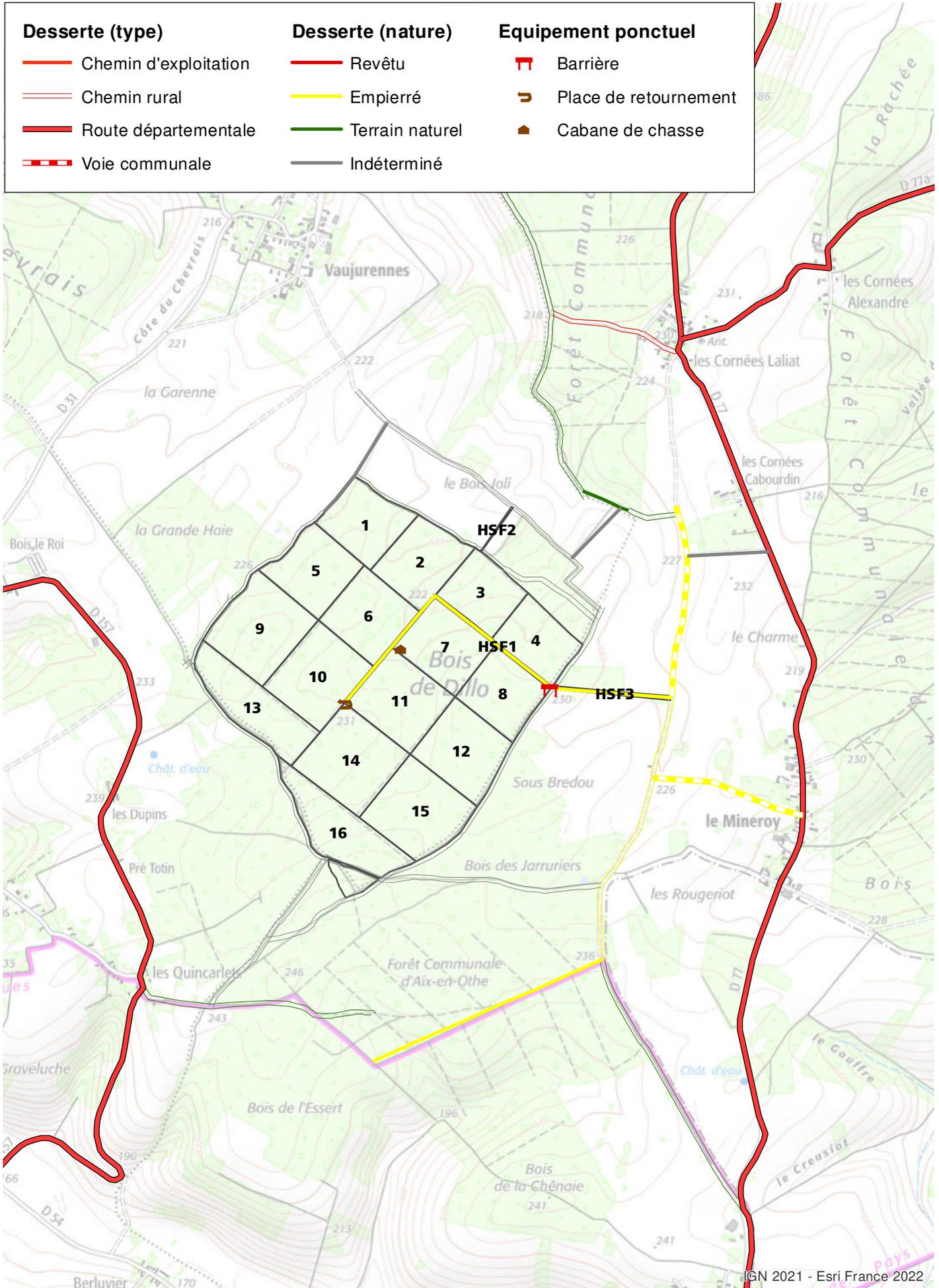
8.2

Carte des fonctions : fonction écologique



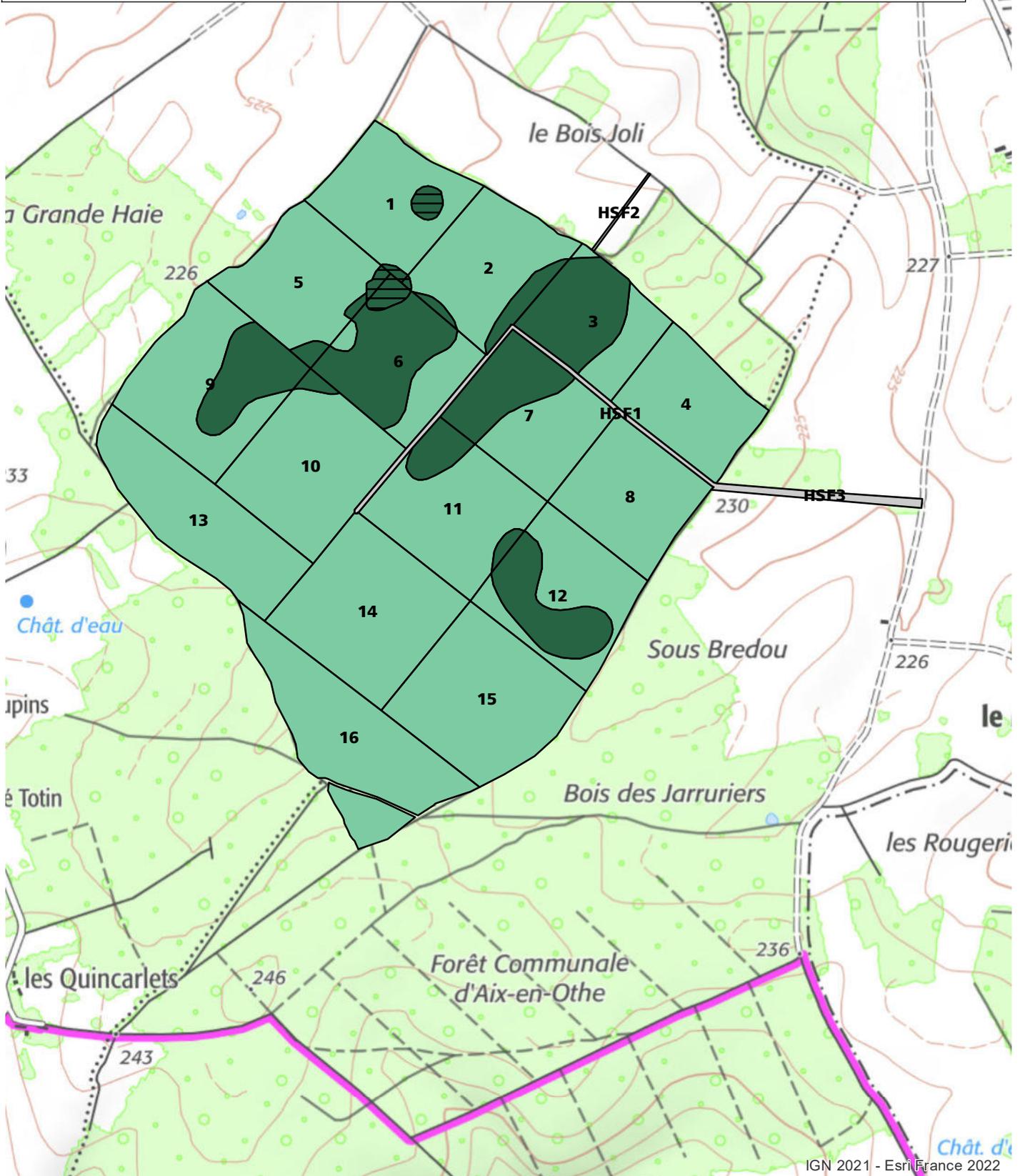
Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	7 ha 63 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	7 ha 62 a 69 ca
2	8 ha 13 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	8 ha 12 a 76 ca
3	6 ha 76 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	6 ha 75 a 77 ca
4	6 ha 69 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	6 ha 68 a 82 ca
5	7 ha 98 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	7 ha 98 a 17 ca
6	8 ha 29 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	8 ha 29 a 16 ca
7	8 ha 26 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	8 ha 25 a 75 ca
8	7 ha 42 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	7 ha 42 a 04 ca
9	11 ha 00 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	10 ha 99 a 62 ca
10	9 ha 96 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	9 ha 95 a 74 ca
11	9 ha 40 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	9 ha 40 a 15 ca
12	9 ha 25 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	9 ha 25 a 12 ca
13	9 ha 29 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	9 ha 28 a 97 ca
14	11 ha 03 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	11 ha 03 a 03 ca
15	10 ha 84 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	10 ha 84 a 10 ca
16	10 ha 74 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	1 ha 40 a 94 ca
		PAISY-COSDON	C	1912	Bois Dillot	9 ha 33 a 63 ca
HSF1	1 ha 16 a	PAISY-COSDON	C	1911	Bois Dillot	1 ha 15 a 66 ca
HSF2	12 a	PAISY-COSDON	ZI	41	Le Marchais des Vordres	12 a 60 ca
HSF3	73 a	AIX-VILLEMAUR-PALIS	ZH	9	Les Mardelles	73 a 50 ca
Total	144 ha 68 a					144 ha 68 a 22 ca
Dont concessions :						
						0 a
Dont hors surface forestière :						
						2 ha 01 a



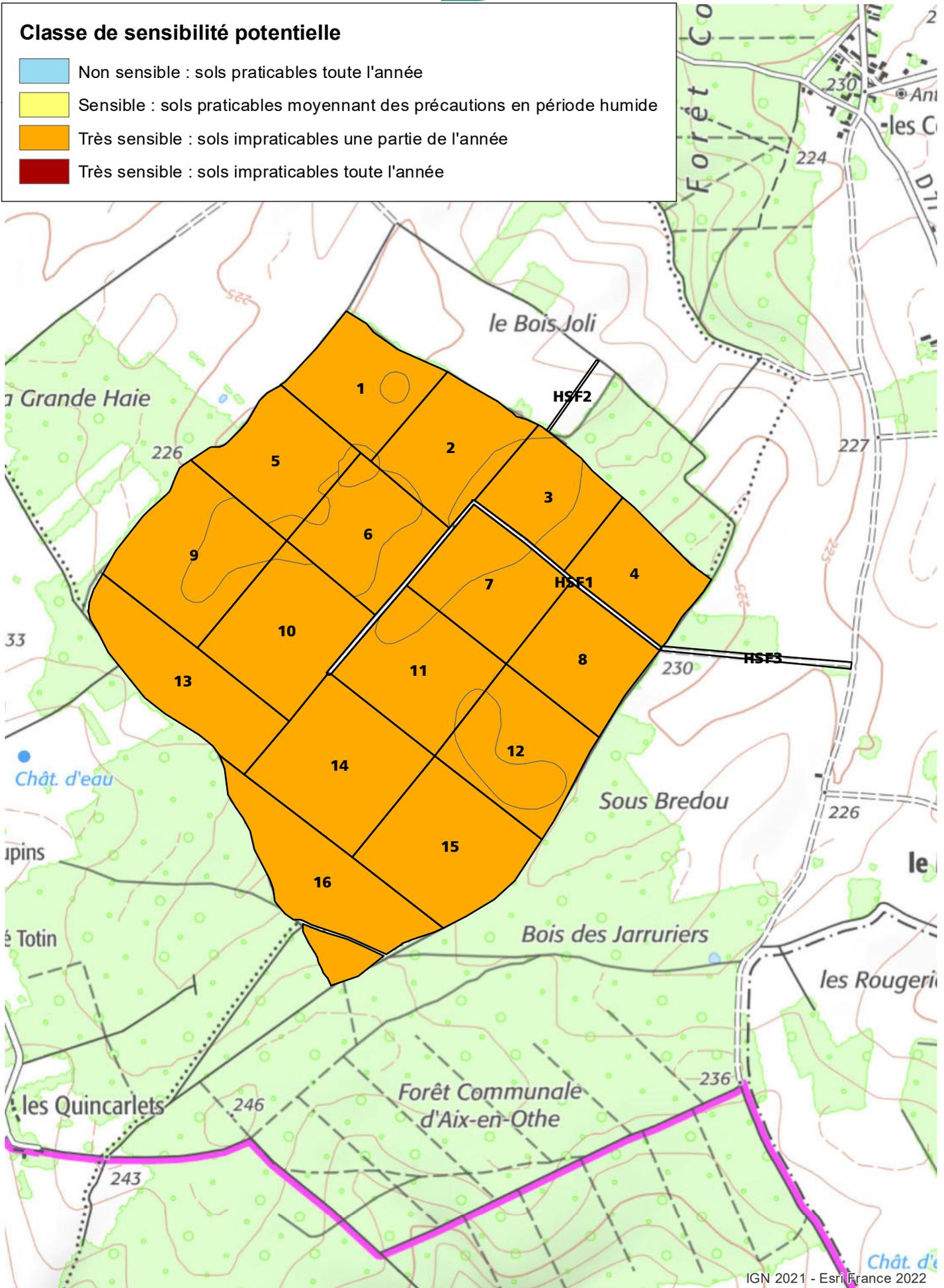
Types de station

-  US2 - Chênaie-charmaie ou Hêtraie-chênaie-charmaie sur limons acides à peu acides et bien drainés
-  US3 - Chênaie-charmaie ou Hêtraie-chênaie-charmaie sur limons peu acides à neutres et bien drainé
-  US9 - Chênaie-charmaie ou Hêtraie-chênaie-charmaie sur argiles peu acides à neutres
-  Non inventorié



Classe de sensibilité potentielle

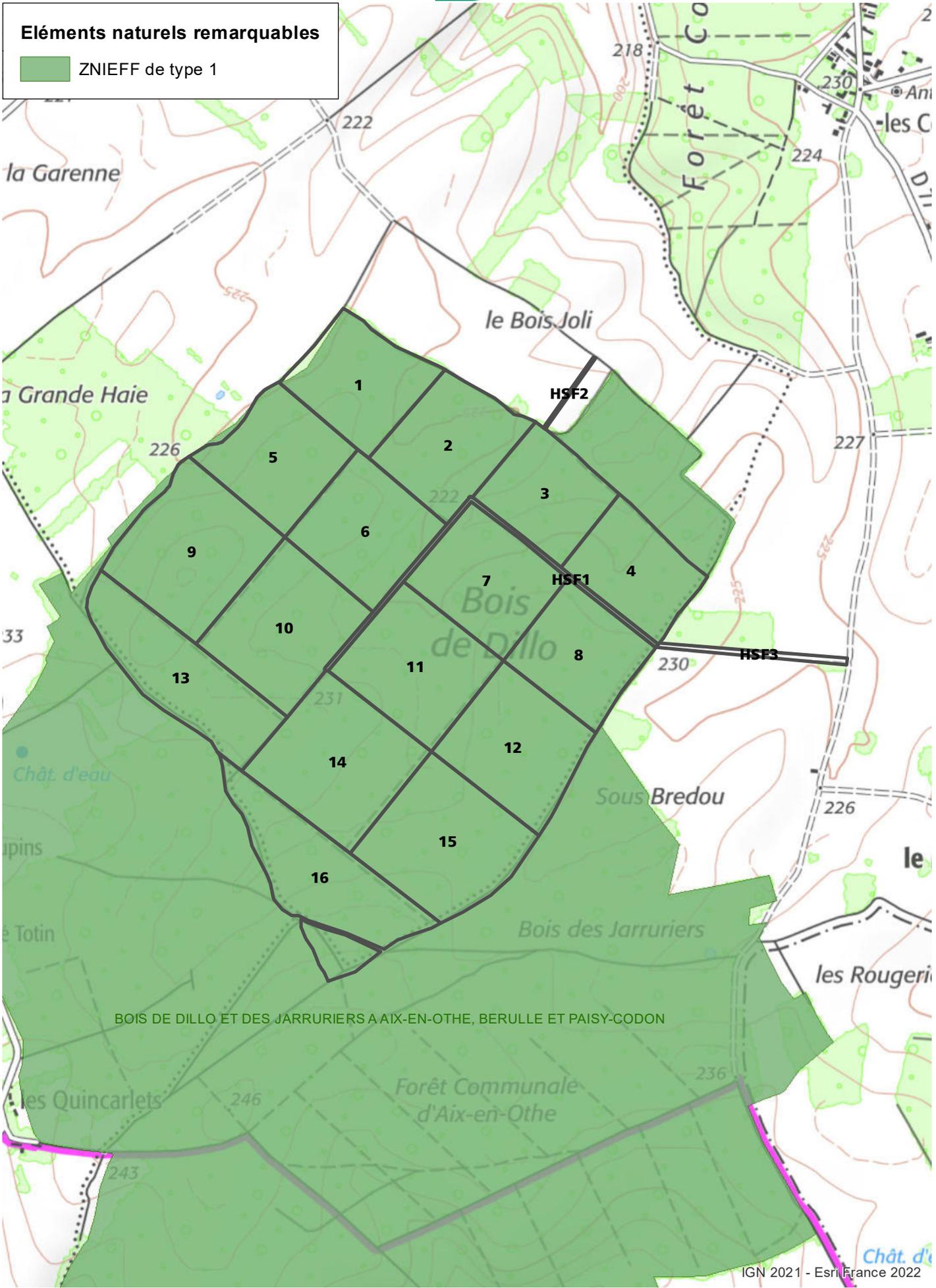
- Non sensible : sols praticables toute l'année
- Sensible : sols praticables moyennant des précautions en période humide
- Très sensible : sols impraticables une partie de l'année
- Très sensible : sols impraticables toute l'année





Eléments naturels remarquables

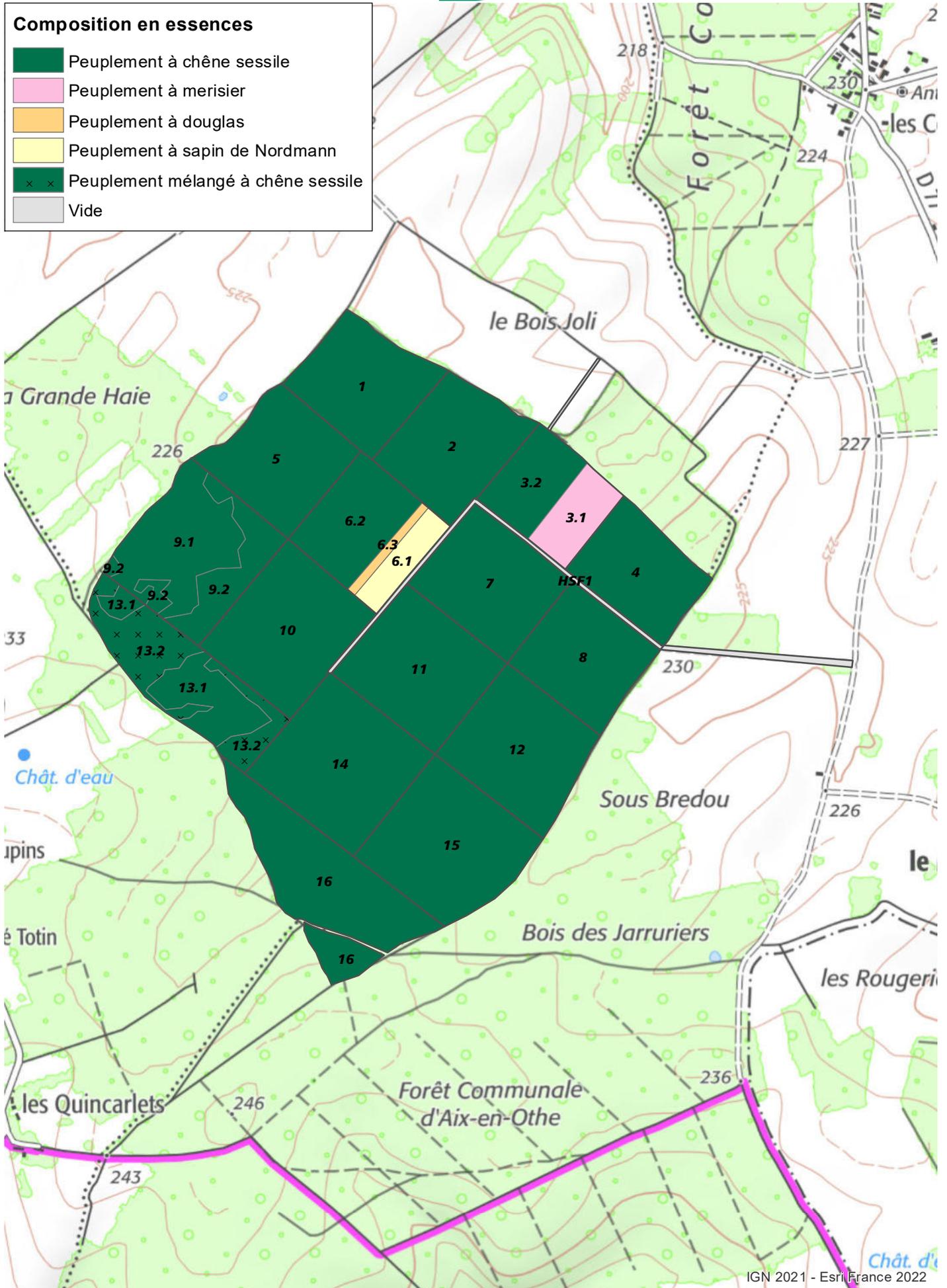
- ZNIEFF de type 1

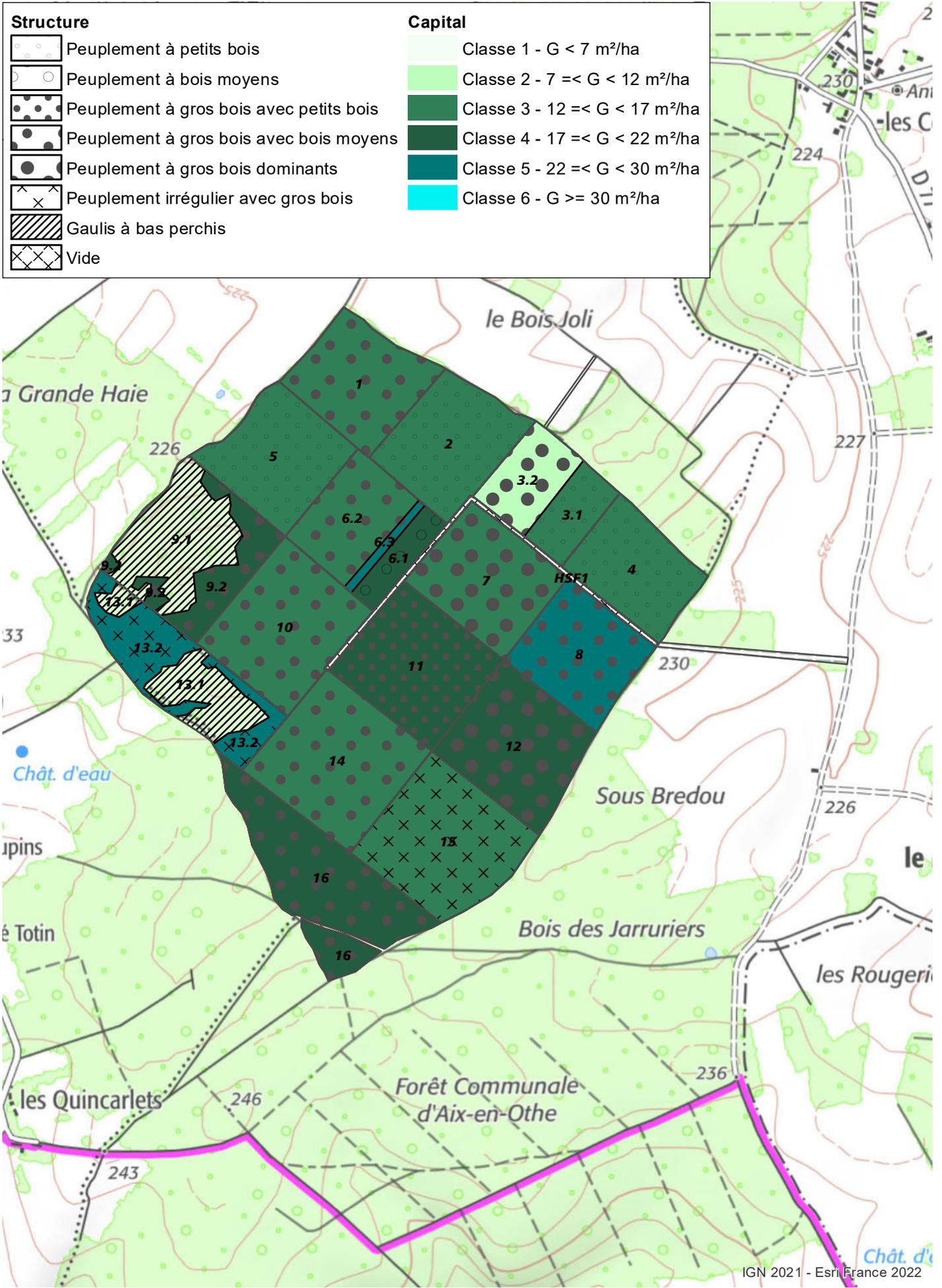


BOIS DE DILLO ET DES JARRURIERS A AIX-EN-OTHE, BERULLE ET PAISY-CODON

Composition en essences

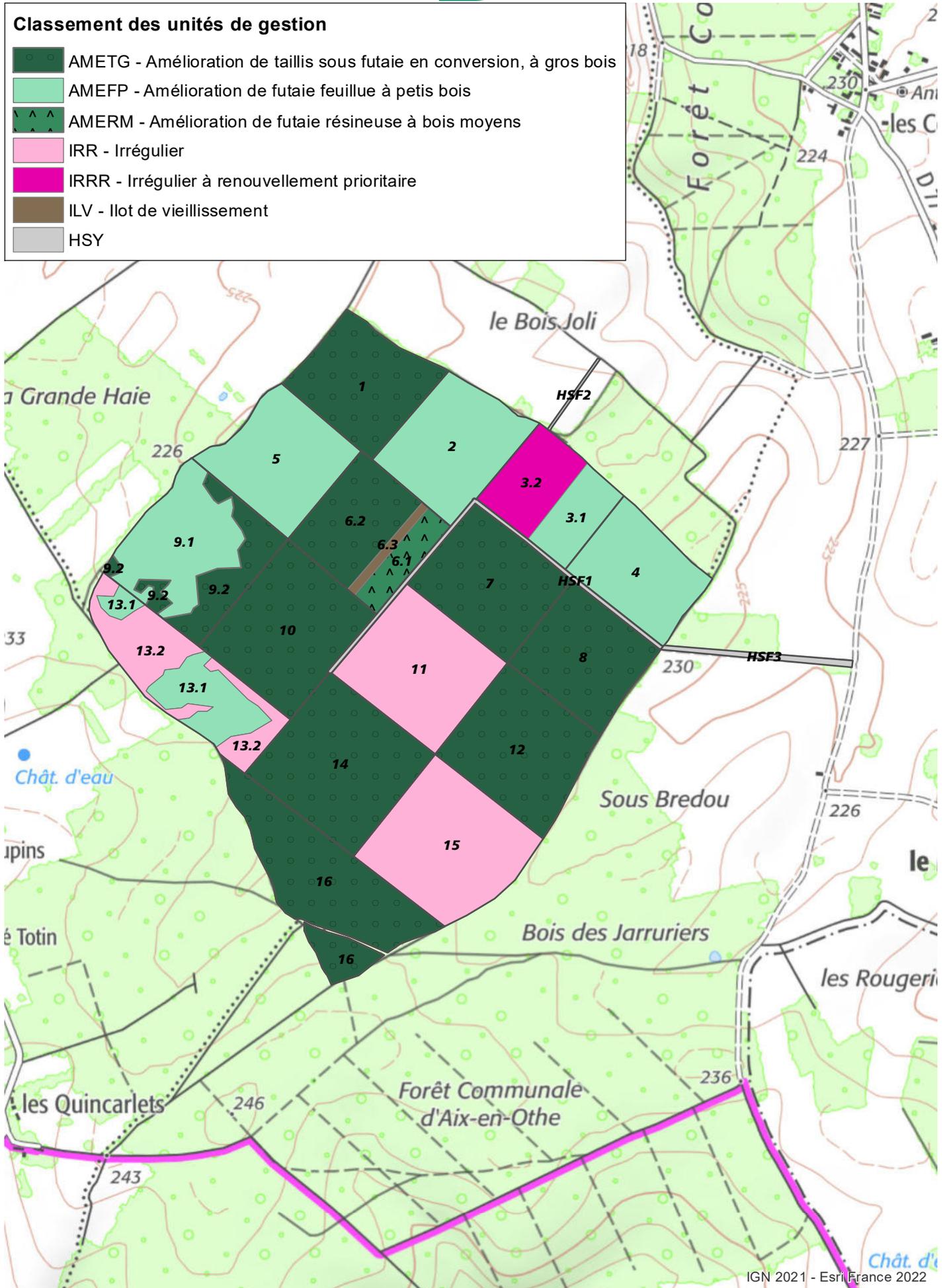
- Peuplement à chêne sessile
- Peuplement à merisier
- Peuplement à douglas
- Peuplement à sapin de Nordmann
- Peuplement mélangé à chêne sessile
- Vide



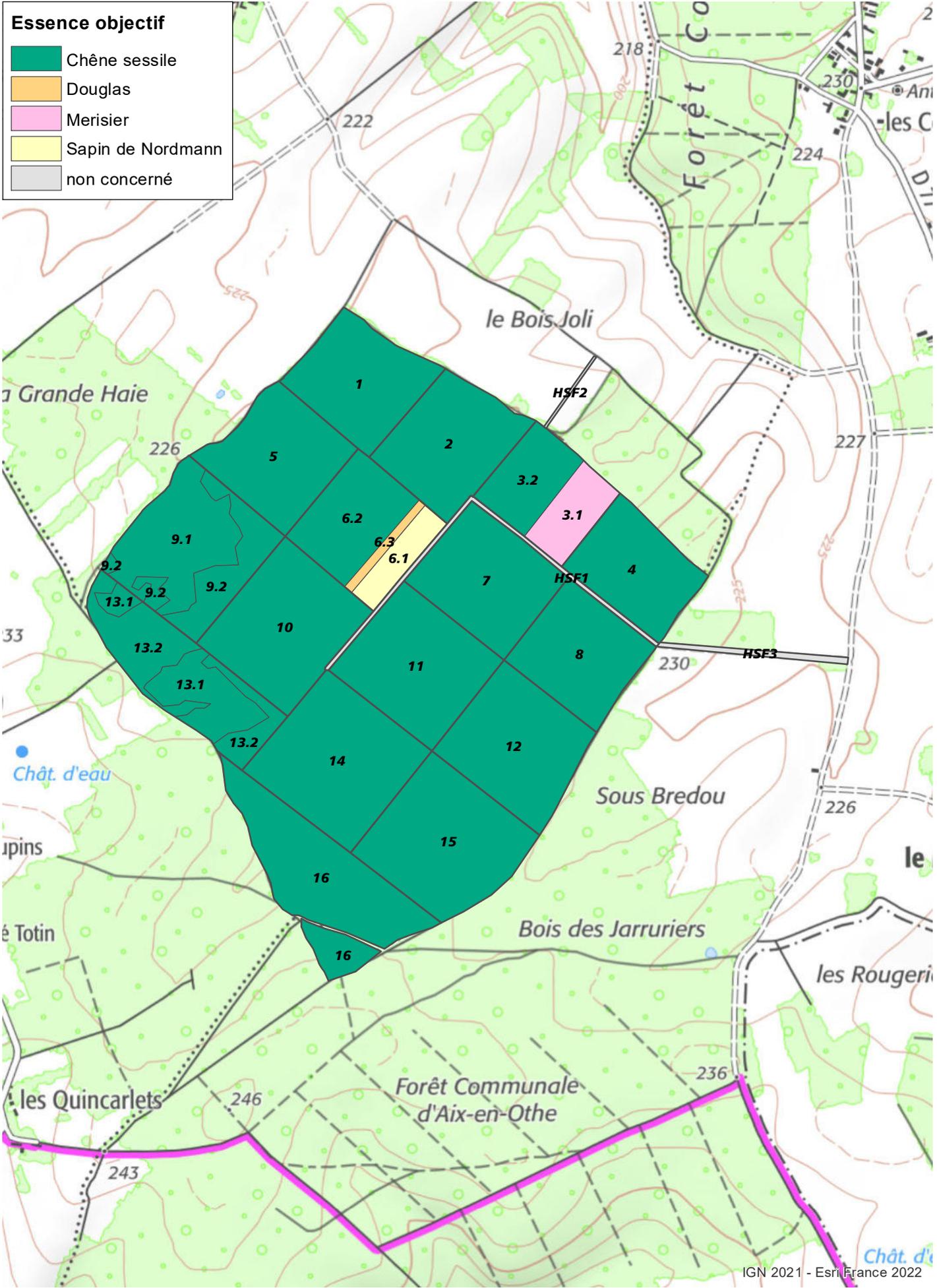


Classement des unités de gestion

-  AMETG - Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois
-  AMEFP - Amélioration de futaie feuillue à petits bois
-  AMERM - Amélioration de futaie résineuse à bois moyens
-  IRR - Irrégulier
-  IRRR - Irrégulier à renouvellement prioritaire
-  ILV - Ilot de vieillissement
-  HSY

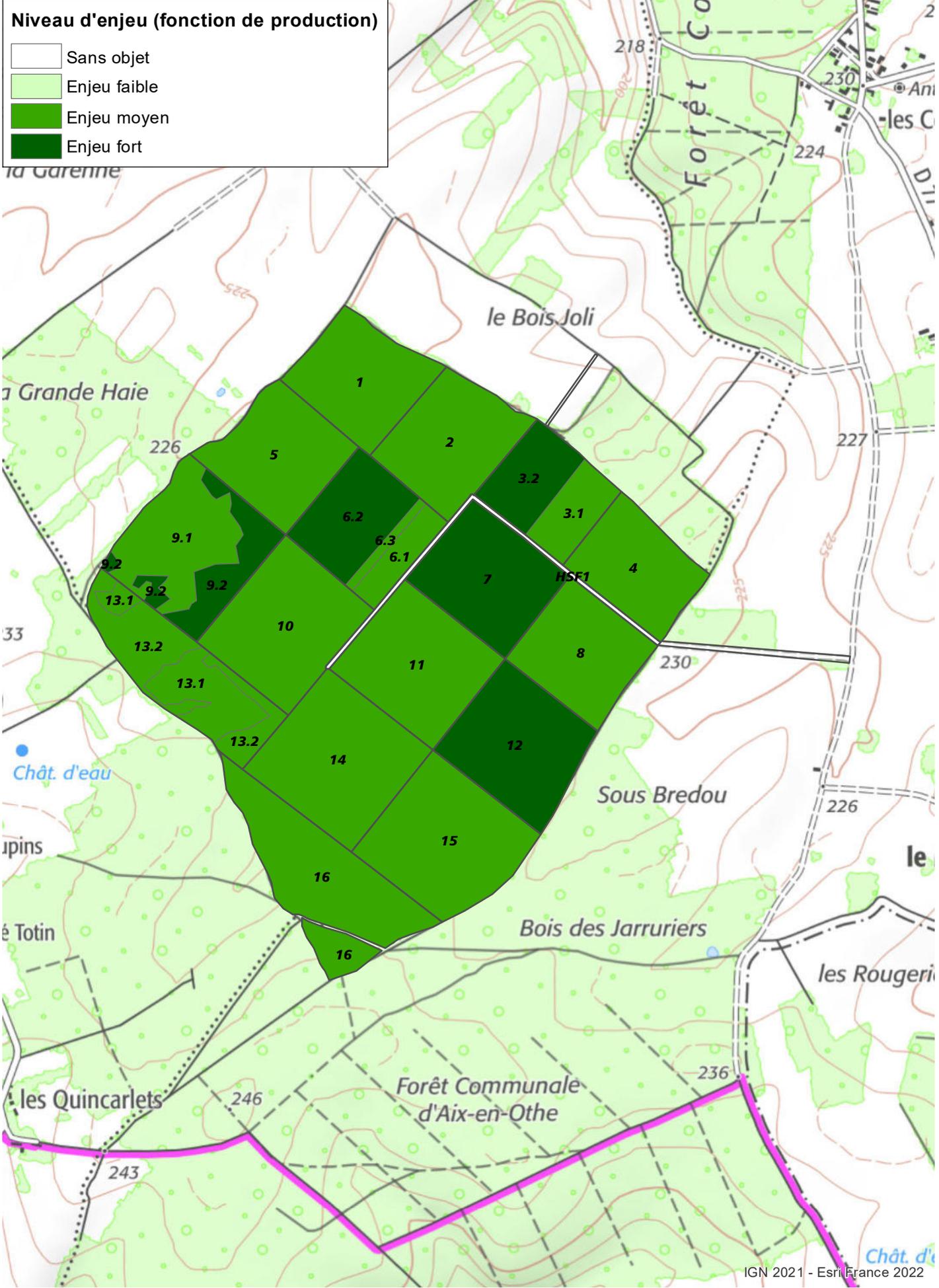


Essence objectif	
	Chêne sessile
	Douglas
	Merisier
	Sapin de Nordmann
	non concerné



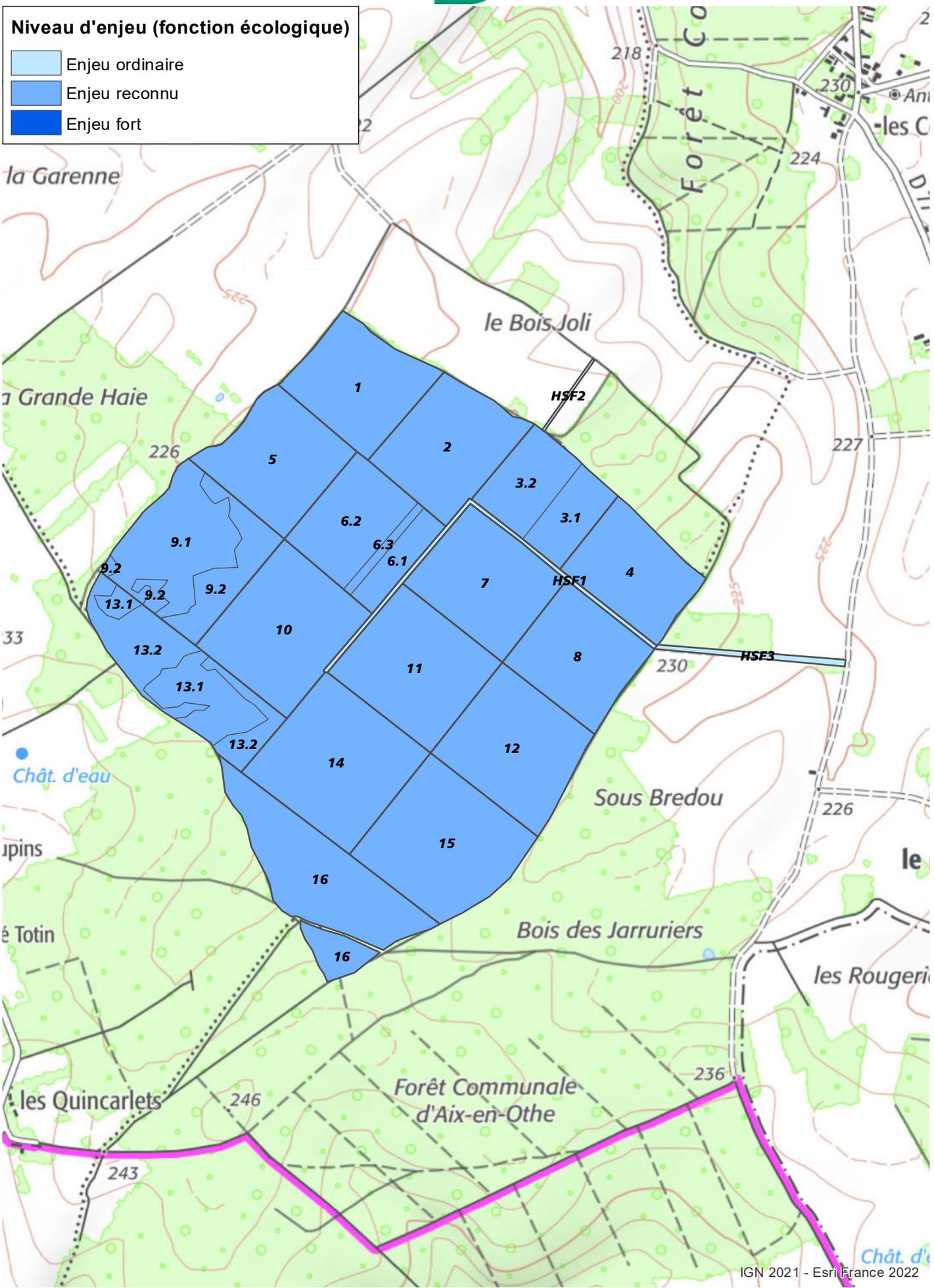
Niveau d'enjeu (fonction de production)

- Sans objet
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort



Niveau d'enjeu (fonction écologique)

- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort





www.onf.fr